

Radiodiffusion

Nous ne pouvons qu'espérer, monsieur le président, que la récente action des Nations Unies puisse enfin amener les parties belligérantes à s'entendre, et nous souhaitons que l'action bienfaisante du Canada puisse contribuer de plus en plus à instaurer, dans tous les pays du monde, une véritable paix.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE TRAITEMENT DES INFIRMIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion sur la question urgente des protestations et du ralentissement général possible des services d'infirmières à l'emploi du gouvernement fédéral, surtout en ce qui concerne les répercussions dans les hôpitaux des anciens combattants d'un bout à l'autre du pays. Avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay), je propose donc:

Que la question de l'écart entre les traitements que demandent les infirmières et ceux que propose le Conseil du Trésor soit immédiatement renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LES ANNONCES PUBLICITAIRES AU COURS DE PROGRAMMES DESTINÉS AUX ENFANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Merci, monsieur l'Orateur. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Conseil de la radio-télévision canadienne n'a pas donné suite aux recommandations formulées le 24 juillet 1973 par le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts relativement à l'examen du principe du bill C-22, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants), et vu la position exprimée le 16 octobre 1973 par le Conseil dans une déclaration publique, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que l'avis public donné le 16 octobre 1973 par le CRTC soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

[M. Matte.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

[Français]

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (N° 2)

LES AMENDEMENTS RELATIFS AUX AUGMENTATIONS ANNUELLES ET AU SALAIRE À L'ÉGARD DUQUEL LES CONTRIBUTIONS SERONT VERSÉES

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande la permission de présenter le bill C-224, intitulé «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2)».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Question n° 1728—**M. Muir:**

1. De combien de membres se compose actuellement le Conseil de développement de la région de l'Atlantique?
2. Quels en sont les noms, adresses et professions?
3. Quel est le traitement de chacun d'eux?
4. A combien se sont élevés les frais de représentation de chaque membre depuis sa nomination au Conseil et à quelles fins ces dépenses ont-elles été faites?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Au 4 juillet 1973, le Conseil de développement de la région de l'Atlantique comptait onze membres.

2. Les membres du Conseil sont: M. Gordon Campbell Eaton, MC CD, (Président), Directeur exécutif, Newfoundland Tractor and Equipment Company Limited, St-Jean, (T.-N.). M. Alyre H. Cormier, Vice-président général, Atlantic Holdings Limited, Moncton (N.-B.). M. John B. Foote, Président, J.B. Foote & Sons Limited, Grand Bank (T.-N.). M. F. C. Hudson, Président, Municipal Spraying & Contracting Limited, Bedford (N.-É.). M. J. J. Kinley, Président, Lunenburg Foundry & Engineering Limited, Lunenburg (N.-É.). M. Paul LePage, Président, Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, Bathurst (N.-B.). M. John R. Lynk, Président, Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse, New Glasgow (N.-É.). M. Keith MacKinnon, Président, MacKinnon Transport Limited, Charlottetown (Î.-P.-É.). M. Philip W. Oland, Président, Moosehead Breweries Limited, Saint-Jean (N.-B.). M. C. C. Pratt, Président, Steers Limited, St-Jean (T.-N.). M. Esau E. Thoms, Président général, Brotherhood of Railway Clerks, Freshwater, Baie de Plaisance (T.-N.). MM. Eaton, Cormier, Foote, Hudson, Kinley, MacKinnon, Oland et Pratt sont des hommes d'affaires; MM. LePage, Lynk et Thoms sont des dirigeants syndicaux.